

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 10 votants : 10
Date de convocation : 03/12/2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Pierrick MARQUET, Yannis COIRAULT, Ludovic DEBENEST, Erwan BARILLOT, Jean-Louis CLISSON, Gérard RIBOT, Emilie NIVET, Patrick DECEMME, Franck PENIN

Absents : Estelle GREMILLON, Christian BARITAUD, Anthony HYPEAU, Pierre GEORGES,

Secrétaire de séance : Franck PENIN

Objet : Etude de devis. Délibération n°1

M. le Maire présente un devis des pompes funèbres MOREAU d'un montant de 934€ TTC pour la mise en place d'un ossuaire dans le cimetière communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis

Objet : Adhésion à l'association « Axes Niort -Confolens - Limousin ». Délibération n°2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association « Axes Niort - Confolens - Limousin » et de verser une cotisation de 20€

Objet : Demande de Subvention. Délibération n°3

M. le Maire présente une demande de subvention de l'école de Clussais la Pommeraie pour financer un séjour scolaire en Normandie au mois de mai 2019. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention pour les élèves domiciliés à Mairé L'Evescault mais souhaite connaître le plan de financement pour ce séjour.

Objet : Droit de préemption. Délibération n° 4

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur l'immeuble cadastré :

- B 405 propriétés de M. et Mme EVANS, au Petit Cerzé

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Objet : Compensation empreinte carbone par le Tour Cycliste Poitou-Charentes.

Délibération n°5

Dans le cadre de la démarche éco responsable, le Tour Cycliste Poitou Charente met en place des actions dans des communes du parcours et propose une plantation de haies dans notre commune encadrées par des techniciens de Prom'Haies afin de compenser l'empreinte carbone.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter leur proposition. Les haies seront plantées dans le lotissement.

Objet : Vente de l'ancien commerce situé 2 Rue des Ormeaux. Délibération n° 6.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide fixer le prix de vente de l'ancien commerce situé 2 Rue des Ormeaux (cadastré AB 358), comprenant le local commercial, la licence IV, le logement attenant, le terrain de 1 919m² au prix de 40 000 euros après avoir pris connaissance de l'estimation de France Domaine.

M. le Maire est autorisé à mettre en œuvre les formalités nécessaires et est autorisé à signer l'acte notarié entérinant la vente de cet immeuble

Objet : Virement de crédit. Délibération n°6

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Objet des dépenses	diminution sur crédits alloués	augmentation de crédits
60633 - Fourniture de Voierie	3 000€	
6218 - Personnels intérimaires		3 000€
	3.000€	3 000€

BUDGET LOTISSEMENT

Objet des dépenses	Augmentation des recettes	augmentation des dépenses
7718 - Autres	2€	
65888 Autres		2€
	2€	2€